

Lettre ouverte aux candidats aux élections municipales de St-Julien

Madame, Monsieur,

En cette veille d'échéance électorale, notre association tient à alerter sur les problèmes urgents concernant le patrimoine de nos hameaux et vous pose deux questions essentielles :

Que comptez-vous faire pour entretenir et sauvegarder ce patrimoine?

Quels engagements êtes-vous prêts à prendre en tant que candidate et candidat à la mairie ?

REPONSE :

Nous proposons de poursuivre les actions engagées qui ont permis de préserver le patrimoine ces dernières années : restauration et installation de la croix de mission, rénovation du monument aux morts de la place de la mairie, rénovation de la plaque de l'appel du 18 juin, rénovation de l'hôtel de ville, rénovation de l'espace Jules Ferry.... En particulier les règles du Plan Local d'Urbanisme interdit désormais les destructions de villas historiques comme cela a été le cas dans le passé et permet leur rachat par des particuliers pour y faire des rénovations. Sans le PLU adopté en 2017, des bâtiments anciens des hameaux auraient été détruits pour faire place à des immeubles. Nous comptons continuer à valoriser le patrimoine ancien au travers des parcours patrimoniaux. Nous continuerons à investir dans l'entretien des bâtiments de manière importante et cela n'est possible qu'avec une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Pour rappel les minorités n'avaient pas fait de propositions d'économies significatives, ce sont pourtant ces économies qui nous ont permis de doubler le rythme des investissements dont la préservation du patrimoine. Les minorités ont même relayé de multiples demandes particulières qui auraient encore dégradé la capacité financière de la commune à maintenir son patrimoine. Nous continuerons à rénover le petit patrimoine comme cela n'avait encore jamais été le cas à St Julien. Comme nous avons déjà fait le travail sur notre projet de ville depuis maintenant plus d'un an, nous avons déjà débattu de ces questions et ne sommes pas contraints de reporter la décision à un éventuel vote interne après les élections.

Le point le plus urgent à traiter concerne l'église de Thairy. Son clocher à bulbe est en souffrance et la charpente de l'église menace de s'effondrer, comme le précisait déjà le rapport de l'architecte en 2015. Toutes les expertises menées depuis ont confirmé l'urgence prioritaire de refaire la toiture pour sauver l'édifice de la ruine. Cette réfection est chiffrée à environ 150 000 euros. Ce qui correspond à la subvention annoncée depuis deux ans par le Conseil Départemental.

REPONSE :

L'ensemble des travaux de préservation du bâtiment ont été réalisés pour en assurer la pérennité. Aucune municipalité n'avait jamais fait de travaux de rénovation. Madame la Présidente nous regrettons de constater que votre association continue de faire semblant d'ignorer ces faits, comme si elle avait un parti pris. Comme vous le savez, seul le propriétaire peut réaliser les travaux, si le Conseil Départemental avait sincèrement souhaité ces travaux de rénovation, il aurait pu répondre à l'appel à projet, il ne l'a pas fait. Les travaux à réaliser contrairement à ce que vous affirmez s'élèvent à environ 1,5 millions d'euros auquel il faut ajouter le suivi d'opération. Une commune ne peut pas faire des travaux à moitié sur un bâtiment public actuellement fermé et qui doit être réouvert : elle doit appliquer la réglementation sur la sécurité, l'accessibilité handicapé, les toilettes, les sorties de secours... Faute de quoi le permis de construire ne pourrait être accordé, pas même par la mairie pour elle-même, et la commission de sécurité refuserait inévitablement l'ouverture à l'issue des travaux. Vous le savez car tout cela vous a été clairement communiqué à de multiples reprises dans différents courriers et réunions.

Madame et Monsieur les candidats,

- Etes-vous prêts à vous engager à faire le premier pas nécessaire pour sauver l'édifice ? Et à envisager sa réfection globale par tranches ?

- Etes-vous prêts à vous engager à monter le dossier permettant l'octroi de la subvention promise par le Conseil Départemental ?

- Sur quelle aide financière complémentaire êtes-vous prêts à vous engager pour financer la restauration de cette église qui fait l'âme et le charme de l'un des quartiers de la ville ?

Les habitants des hameaux sont très attachés à leur patrimoine. Ils sont également très inquiets du devenir du bâtiment du Presbytère, qui a été vidé de ses occupants et de ses fonctions d'accueil des associations. Le bâtiment est actuellement à l'abandon et l'appel à projet concernant sa réhabilitation n'a toujours pas été lancé.

REPONSE :

L'édifice est sauvé grâce aux travaux que nous avons réalisés. Sa réouverture au public en revanche nécessite des travaux autrement plus importants estimés à 1,5 millions d'euros environ. Un tel investissement pourrait être envisagé par la commune uniquement si l'ouverture au public avait une utilité communale. Cependant, tant que le bâtiment est consacré son utilisation est soumise à l'autorisation de la paroisse. Les contribuables se révolteraient à juste titre s'ils devaient constater que leurs impôts sont utilisés par quelques uns pour l'ouverture d'un lieu de culte dont ils ne partagent pas la foi. Par ailleurs, l'évêché nous a confirmé qu'aucun prêtre ne serait jamais disponible pour la tenue de cultes à l'église de Thairy. Seule une déconsécration du bâtiment pourrait permettre une utilisation publique

et pourrait permettre de justifier d'un tel investissement. L'évêché ne demandera cette déconsécration à la commune qu'à l'initiative des habitants. Votre association y étant opposé, elle bloque de fait la rénovation du bâtiment par la commune, sans être en capacité à ce jour à financer le lieu de culte qu'elle appelle de ses vœux. Je suis étonné que vous affichiez une telle détermination à la réouverture de l'église de Thairy tout en étant le principal obstacle à ces travaux avec votre refus de sa déconsécration. Je note par ailleurs, que vous avez tenu des actions auprès de la presse avec l'autre tête de liste aux élections municipales et diffusé avec elle un dépliant au mois d'octobre : je vous rappelle que le code électoral interdit toute utilisation des moyens d'une personne morale telle qu'une association à des fins électorales dans les 6 mois qui précèdent l'élection. Ces dépenses de campagne doivent être rapportées aux comptes de campagne.

Madame et Monsieur les candidats,

- Etes-vous prêts à vous engager à garantir la pérennité du bâtiment du Presbytère dans son enveloppe actuelle et celle de son jardin attenant ?

- Etes-vous prêts à vous engager à concerter les habitants des hameaux, représentés par notre association, préalablement à la rédaction du contenu de l'appel à projet ?

REPONSE :

Nous garantissons la pérennité du bâtiment du Presbytère au travers des règles d'urbanismes qui sont édictées qui en interdisent la démolition. En revanche une telle pérennisation est antinomique avec une éventuelle ouverture au public. En effet, un bâtiment ouvert au public doit répondre à de nombreux critères d'accessibilité, d'isolation, de sorties de secours. Le Presbytère ne pouvant être ouvert au public ne pourra pas avoir d'utilité publique. Dès lors le maintien dans le patrimoine communal n'a plus de sens. C'est la raison pour laquelle nous proposerons à un acquéreur privé d'en effectuer les travaux de rénovation, conformément aux strictes règles du PLU de 2017, comme cela a été le cas avec plusieurs bâtiments anciens de la commune : boulangerie Lavorel à la Ferronnerie ou encore école de Lathoy. La vente aura lieu ces prochaines années et sera publique, comme l'ont été toutes les ventes communales contrairement aux fausses rumeurs véhiculées par certains en période électorale en violation du code pénal.

Votre association est importante. Elle a été reçue à de très nombreuses reprises en mairie. De nombreux courriers de réponse vous ont été adressés, chacun a nécessité un travail important de la part des services. Nous continuerons de le faire tant que nous jugerons ces échanges utiles à tous et constructifs. En revanche, les habitants des hameaux expriment des points de vue différents des vôtres. Si de nombreux habitants sont attachés à la préservation de l'église de Thairy, beaucoup nous remercient des travaux de sécurisation réalisés. Beaucoup souhaitent une déconsécration qui mettrait un terme à un blocage incompréhensible si ce n'est par des arrières pensées électorales afin de tenter de le mettre sur le dos d'une municipalité dont vous ne partagez pas les valeurs. Certains estiment qu'une commune ne doit en aucun cas financer un lieu de culte ou un établissement scolaire

confessionnel, et encore plus un lieu de culte qui ne pourrait jamais être utilisé. Nous ne saurions donc vous considérer comme étant représentatif des habitants des hameaux. Vous concerter suppose de vous écouter avant de prendre des décisions et de tenir compte de votre point de vue. C'est ce que nous faisons en vous recevant et en répondant à vos questions lorsque vous apportez des éléments nouveaux. Cependant, nos décisions doivent toujours être guidées par l'intérêt général et pas des intérêts particuliers. La concertation ce n'est pas l'application du point de vue de chacun, mais une décision conforme aux intérêts communs.

Par ailleurs nos hameaux sont riches d'autres éléments qui méritent à la fois un entretien régulier et pour certains des réparations urgentes comme le Monument aux Morts et l'unique fontaine encore en service.

Madame et Monsieur les candidats,

- Etes-vous prêts à vous engager à leur entretien régulier au fil de votre mandat ?

- Etes-vous prêts à vous engager à entreprendre les travaux nécessaires à leur réfection? Dans quel délai ?

REPONSE :

C'est le sens de notre engagement sur la restauration du petit patrimoine. Le programme est pluriannuel, il commence par la restauration du monument en la mémoire de Fernand David, des engagés volontaires sur la promenade du Crêt et de César Duval. Il se poursuivra avec le monument au mort de Thairy. Nous ne pouvons pas raisonnablement aujourd'hui avancer de délai. Si vous aviez montré autant d'exigence avec nos prédécesseurs que vous connaissez bien, nous aurions aujourd'hui sans doute moins de retard à rattraper.

Dès sa création notre association a clairement manifesté son souhait de collaborer avec les élus et les personnels de la mairie, car en tant qu'habitants des hameaux, non seulement nous sommes très attachés à la qualité de notre patrimoine bâti et paysager, mais nous détenons aussi une certaine expertise à laquelle s'ajoutent une forte motivation et de l'enthousiasme pour contribuer à le sauvegarder.

Madame et Monsieur les candidats,

- Etes-vous prêts à vous engager à réellement concerter les habitants des hameaux et notre association afin de sauvegarder notre patrimoine commun ?

REPONSE :

Comme indiqué précédemment, nous avons passé des dizaines et des dizaines d'heures avec votre association ou à répondre à vos nombreux courriers. Nous continuerons de le faire à chaque fois que vous apporterez des arguments ou des propositions nouvelles. Nous avons été la seule équipe candidate à consulter les habitants au cours de ces derniers mois au travers d'un questionnaire et nous continuerons d'animer et de travailler en lien avec les comités de quartier et de hameaux. Pour rappel, ces comités de quartier et de hameaux ont été créés par notre municipalité, nous avons organisé une réunion publique par mois en moyenne, des enquêtes et concertations régulières. Cependant, la concertation consiste à écouter tout le monde et ensuite à décider en fonction de l'intérêt général et pas d'intérêts particuliers.

En vous remerciant de votre attention.



Association Le Thairoyr

Membre du Collectif de défense du

patrimoine de St-Julien

<lettre ouverte.pdf>